

SEANCE DU 10 JANVIER 2023

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 ADJOINTS TECHNIQUES

L'an deux mille vingt-trois, et le dix janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de 2 emplois d'adjoint technique permanents à temps non complet (l'un pour 10H hebdomadaires et l'autre pour 20H hebdomadaires) en raison de l'accroissement d'activité dû au maintien du protocole sanitaire dans les écoles et à la cantine.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorables du Comité Technique Intercommunal émis le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** - la suppression, à compter du 10 février 2023, de 2 emplois d'adjoint technique permanents à temps non complet (l'un pour 10H hebdomadaires et l'autre pour 20H hebdomadaires),

- la création, à compter de cette même date, de 2 emplois d'adjoint technique permanents à temps non complet (l'un pour 13H hebdomadaires et l'autre pour 22H30 hebdomadaires),

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY



